

**PROCES-VERBAL**  
**de l'assemblée générale des actionnaires**

**Groupe CGN SA**

**tenue le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018, à 09h30,  
au Casino de Montreux  
Rue du Théâtre 9, 1820 Montreux  
Salon Claude Nobs**

---

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémi Walbaum, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des autorités françaises, Monsieur Jean Denais, Maire de Thonon, du canton de Vaud, représenté par Madame Anne Salina Gianinazzi, Adjointe au Directeur général de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports, du canton de Genève, représenté par Monsieur Cyril Arnold, économiste, et du canton du Valais, représenté par Monsieur Stefan Burgener, Chef de section transport, les invités, les actionnaires et les amis de la CGN. Il salue en particulier les représentants des Services et Offices fédéraux et cantonaux, de même que les nombreux maires, syndics et municipaux des communes du bassin lémanique, qui soutiennent les activités de la Compagnie. Il salue et exprime sa gratitude à Mesdames les députées et Messieurs les députés qui soutiennent fortement la CGN.

En outre, il relève avec plaisir la présence de Monsieur Mathias Gay-Crosier, Président de la section VPT-Lac Léman du SEV ainsi que celle de Monsieur Philippe Thuner, Président de l'Hôtellerie Romande. Monsieur Kurt Oesch, ancien président, est excusé ainsi que Monsieur Jean-François Kung, Maire d'Yvoire.

Enfin, il salue les représentants des médias en les remerciant d'ores et déjà pour leur intérêt régulier à relater les activités et les projets de la CGN.

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour daté du 7 mars 2018 et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2017, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 1<sup>er</sup> mai 2018, ainsi qu'à l'entrée de la salle. En outre, les publications requises selon les articles 16 et 36 des statuts ont été faites pour la FAO de Genève le 03.05.2018, pour la FAO Vaud le 03.05.2018, pour le Bulletin du Valais le 03.05.2018 et pour la FOSC également le 03.05.2018 ; ces pièces justificatives sont déposées sur le bureau. L'assemblée a donc été convoquée selon les règles légales et statutaires.

Le Président constate que les trois représentants cantonaux sont présents et que, ainsi, plus de 50% du capital-actions est représenté.

Conformément aux statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les présents, soit :

Monsieur Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise  
Monsieur Christophe Perreaud, Conseiller UBS, mais ici à titre privé.

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général,  
Monsieur Luc-Antoine Baehni, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée.

Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Olivier Zysset, de la  
société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 217 actionnaires sont présents dans la  
salle + 443 procurations ce qui représente, au total, 88% du capital-actions  
(total des actions : 698'776 sur 794'197) : le mode de convocation et la  
constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant  
l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est  
régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2017**
2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2017 de Groupe CGN SA**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Elections au Conseil d'administration**
6. **Désignation de l'organe de révision**
7. **Propositions individuelles et divers**

\* \* \* \* \*

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le  
procès-verbal de l'assemblée générale du 02 juin 2017 a été adopté à l'issue de  
la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des  
scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN  
([www.cgn.ch](http://www.cgn.ch)), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour.

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2017**

Le Président relève que la discussion sur l'ensemble des rapports sera  
ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction.

Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2017 imprimé.

2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2017 de Groupe CGN SA**

Le Président rappelle que les comptes ont été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport annuel dès le 1<sup>er</sup> mai 2018 au siège social de la CGN.

Le Directeur général commente ces comptes.

### **3. Rapport de l'organe de révision**

Le Président suggère qu'il n'en soit pas donné lecture, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture du rapport de l'organe de révision n'est pas demandée.

Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision. En complément du rapport de révision détaillé du 21 mars 2018, il mentionne que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et que le système de contrôle interne existe.

### **4. Discussion, votes et décharge**

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition. Si les scrutateurs n'arrivent pas à déterminer clairement les votes, les votes négatifs et les abstentions seront récoltés séparément pour un dépouillement systématique, au moyen du bulletin de vote dont il fixera le numéro; ce bulletin est attaché à la carte de vote. Pour faciliter les votes, les actionnaires institutionnels sont regroupés au premier rang.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction  
L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.
- b) Adopter les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2017  
L'assemblée accepte les comptes 2017 à l'unanimité.
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision  
L'assemblée prend acte du rapport de révision à l'unanimité.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2017  
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'administration et en son nom personnel, le Président remercie l'assemblée générale pour son appui, qui est un témoignage essentiel de confiance envers les organes dirigeants de la CGN.

### **5. Elections au Conseil d'administration**

5.1 Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs sortants dont 4 se représentent.

Le Président précise que le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 qui sont désignés par les autorités cantonales et 4 qui sont élus, conformément aux statuts (article 22).

Le Président en vient à l'élection de M. Jean Denais, Maire de Thonon-les-Bains.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.  
Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.  
M. Jean Denais est élu à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Président en vient à l'élection de M. Yves de Siebenthal, Président de la Fondation Pro Vapore.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.  
Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.  
M. Yves de Siebenthal est élu à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Président en vient à l'élection de M. Jérémie Lagarrigue, ingénieur.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.  
Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.  
M. Jérémie Lagarrigue est élu à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Président en vient à l'élection du représentant des villes. M. Jacques Moret ne se représente pas en raison de l'alternance institutionnalisée entre les villes de Lausanne et Genève. La proposition faite est d'élire M. Denis Décosterd, Conseiller de la Municipalité de Lausanne, en charge des relations extérieures et des affaires institutionnelles.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.  
Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.  
M. Denis Décosterd est élu à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

5.2 Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs désignés par les collectivités publiques

Le Président précise qu'il est en mesure d'informer l'assemblée générale sur les administrateurs désignés par les collectivités publiques.

Pour le canton de Vaud, M. Rémi Walbaum et Mme Fabienne Freymond Cantone sont tous deux démissionnaires.

M. Rémi Walbaum, nommé jusqu'en mai 2018, a fait connaître son souhait de ne pas solliciter de nouveau mandat afin de favoriser le renouvellement au sein du Conseil d'administration. A la demande de la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines,

il a néanmoins accepté de rester en fonction jusqu'au 31 décembre 2018, afin de mener à terme la première phase du projet d'acquisition de nouveaux bateaux et de faciliter une transition progressive.

Madame Fabienne Freymond Cantone a déjà annoncé sa démission et quittera ses fonctions au 1<sup>er</sup> juin 2018 suite à sa nomination au Conseil d'administration de la Banque cantonale vaudoise.

En conséquence, le Conseil d'Etat procédera cet été à la nomination de deux nouveaux représentants.

Pour la république et canton de Genève, il s'agit de M. Jean-Marc Mermoud et de M. Charles Burkard, actuels administrateurs qui sont reconduits dans cette fonction jusqu'au 30 juin 2019.

Pour le canton du Valais, il s'agit de M. Bertrand Duchoud.

La compétence d'élire le président et le vice-président est du ressort du Conseil d'administration. Le Président peut déjà informer l'assemblée générale qu'il est candidat au poste de président jusqu'au 31 décembre 2018.

## 6. Désignation de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire INTERMANDAT SA en qualité d'organe de révision.

L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne, accepte ce mandat et remercie l'assemblée générale.

## 7. Propositions individuelles et divers

Le Président constate une proposition individuelle parvenue à la CGN dans le délai fixé par les statuts, soit avant le 30 avril 2018.

Trois questions de Monsieur François Bachmann, à Cully, par courriel daté du 26 avril 2018, soit :

### 1. Stabilité du « Vevey »

En effet, M. Bachmann, après de nombreuses observations, a pu remarquer que le « Vevey » avait une légère gîte, environ 2 à 3° sur bâbord, d'où ses deux questions : accentuée dans le virage à tribord vers Vevey en quittant Cully, avec en plus les passagers sur bâbord ravis de voir le vignoble, cette gîte est-elle préjudiciable à la bonne marche du bateau ? Une correction est-elle possible en rééquilibrant les masses dans la cale ?

**Le Directeur général** répond que, effectivement, les bateaux « Vevey » et « Italie » sont des bateaux particulièrement étroits et effilés ce qui leur permettait, à l'époque, d'être efficaces en allant plus vite avec le minimum de chevaux vapeur. Aujourd'hui, cela pose quelques problèmes de stabilité. Sur l'« Italie » ce problème a été bien amélioré par des mesures constructives sur la coque et, sur préavis favorable du comité technique et de la commission patrimoniale, de telles mesures sont également prévues pour améliorer la stabilité du « Vevey ».

### 2. Forme du drapeau suisse

Sur l'une des diapositives présentées à l'écran lors de l'assemblée générale 2017, le drapeau de la Suisse avait été dessiné non pas carré mais rectangulaire.

**Le Directeur général** relève que, comme a pu le constater l'assemblée générale, dans la présentation de cette année le drapeau suisse a été correctement dessiné, soit carré.

3. Place des pavillons cantonaux et français sur drisses

Quelle est la règle sur les bateaux Belle Epoque ?

**Le Directeur général** souligne que, après quelques recherches sur les lois et usages, il a pu constater qu'il n'y a pas de règle sur le lac, la CGN ne navigant par sur la mer, les pavillons cantonaux exposés sont donc purement décoratifs. Par contre le pavillon français et le pavillon suisse qui ont leur place sur le bateau sont eux réglementaires.

**Le Président**, selon la tradition, ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

**M. Bertrand Francey**, membre de l'ABVL, souhaite faire quelques remarques sur les deux dernières journées de navigation du « Rhône ». Son attachement à la CGN est connu et elle ne doit pas prendre mal ce qu'il a à dire mais il a trouvé lamentable qu'aucun membre du Conseil d'administration et de la direction ne soit présent lors des deux derniers jours de navigation du « Rhône ». Voilà pour le point négatif.

**Le Président** prend acte et présente des excuses, c'était une erreur.

**M. Decoppet** prend la parole et signale qu'il était à bord.

**M. Bertrand Francey** souligne que M. Decoppet était dans ce cas présent en tant que Président de l'ABVL. Souhaitant finir sur une touche positive, il salue l'excellent travail du capitaine Mercanton et de ses équipages sur les deux jours. Il remercie le service marketing, en particulier M. Romuald Micheloud qui a fait un travail admirable. Il adresse également ses remerciements au personnel d'Eldora qui a fait un effort magnifique au niveau du service afin que tous les passagers soient servis en temps et en heures. Finalement, il remercie toutes les sociétés de sauvetage du Léman qui ont fait la fête au « Rhône ». Un remerciement spécial est adressé à M. Jean-François Kung, Maire d'Yvoire, pour son accueil en musique à Yvoire.

**Le Président** relève que les capitaines présents se chargeront de relayer le message, le service marketing étant présent, M. R. Micheloud a pu entendre de ses oreilles les remerciements de M. Francey. Concernant Eldora, la CGN continuera de mettre la pression afin que les passagers soient satisfaits et finalement la CGN se chargera de faire passer le message aux sociétés de sauvetage du Léman. Un petit mot de remerciements sera envoyé à M. F. Kung, Maire d'Yvoire.

**M. Jean Nicole**, à Bourg-en-Lavaux, revient sur l'allègement des voitures sur les routes, notamment sur les côtes suisses et françaises. Il demande dans quelle mesure la CGN peut également alléger les routes et les parkings lors de manifestations telles que le Cully Jazz Festival.

**Le Directeur général** répond que, effectivement, dans toute la mesure du possible la CGN le fait en regard de la disponibilité des bateaux et elle l'a fait par exemple entre Evian et St-Gingolph lorsque, il y a quelques années, la route était fermée. Par contre, dans l'esprit que M. J. Nicole l'évoque, la CGN a prévu de faire quelque chose de particulier pour soulager le trafic lors de la Fête des Vignerons 2019. Pour le Cully Jazz Festival, il prend note de la proposition qui sera étudiée.

**M. Jean-François Fornet**, à Hérémece, fait part d'une expérience de traversée samedi dernier, au départ à 12h30 d'Ouchy pour Evian. Les passagers du bateau de la flotte bleue affecté à cette ligne ce samedi-là étaient en majorité des touristes. Dès lors, il s'est demandé pourquoi la CGN n'affecte pas un bateau Belle Epoque sur cette ligne les fins de semaine. Titulaire d'une carte 1<sup>ère</sup> classe, il a été surpris de voir un automate à boissons hors service dans l'espace 1<sup>ère</sup> classe. Il s'est donc rendu au bar afin de pouvoir se restaurer mais la qualité des snacks proposés n'était de loin pas satisfaisante. Arrivés à Evian, les passagers de la 1<sup>ère</sup> classe ont dû attendre 15 minutes avant de pouvoir descendre du bateau. En tant qu'actionnaire, il a quand même demandé la raison pour laquelle l'équipage ne mettait pas la deuxième passerelle à l'arrière du bateau. Très gentiment les collaborateurs de la CGN ont répondu que l'équipage à bord se composait de 4 hommes les fins de semaine, ce qui ne permettait pas, pour des raisons de sécurité, la mise en place de la deuxième passerelle près de la 1<sup>ère</sup> classe. Voilà comment sont traités les voyageurs et les touristes de la 1<sup>ère</sup> classe. Il revient sur les BMA (Bateaux Moyens Accélérés) et pense que si le BMA était un bac avec le transport de voitures, avec aujourd'hui des motorisations modernes, il peut dire que la CGN n'aurait pas plus de frais d'exploitation. Pour ce qui est des horribles parkings, il y en a déjà un à Bellerive, il ne voit donc pas ce que ça pourrait amener comme problème. Ce qu'il regrette, c'est que le Conseil d'administration fonce tout droit et les petits actionnaires n'ont rien à dire. Il n'a pas pu faire son intervention par écrit dans les délais, soit au 30 avril, puisque les publications requises dans les divers avis officiels sont parues le 3 mai 2018. Une votation consultative pour savoir si la CGN doit acquérir un BMA ou un bac serait malgré tout intéressante.

**Le Président** va essayer de répondre à M. Fornet sans ironie. Monsieur Fornet a eu toute l'occasion de s'exprimer et s'il avait voulu le faire, il aurait dû lever la main pour dire qu'il n'était pas tout à fait en ligne avec les positions que prenait le Conseil d'administration. Il peut dire que l'ensemble des personnes qui sont sur l'estrade sont des personnes particulièrement impliquées et que les membres, malgré la distance qui les sépare d'Ouchy pour venir participer aux nombreuses séances du Conseil d'administration, sont toujours présents. C'est assez fermement, qu'il répond que le Conseil d'administration, qu'il a eu la chance de présider et qu'il présidera encore pendant six mois, fait tous les efforts possibles pour essayer d'arriver à faire marcher cette entreprise de la meilleure façon et ce dernier est plus que conscient que sur un certain nombre de sujets, il est extrêmement difficile d'être constant. Le métier de restaurateur est un métier de récurrence et compliqué et c'est pour cela que la CGN va maintenir la pression auprès d'Eldora. Sur le point de la restauration à bord sur les trajets courts, c'est un débat qui a été sans fin au sein du Conseil d'administration, cela n'est pas possible d'avoir un produit rentable si la majorité des clients, en l'occurrence les frontaliers, ne souhaite pas consommer à bord par manque de temps. Certes, un service de restauration pourrait être mis en place les fins de

semaine mais il craint que les études économiques mènent vite à la dure réalité des chiffres. En ce qui concerne le bac, il ne souhaite pas revenir sur le sujet, chacun sait ce qu'il en pense. Pour ce qui est du temps (15 minutes) pour le débarquement des passagers, cela est un vrai point. C'est un point intéressant sur lequel la CGN a beaucoup travaillé, notamment sur les futurs bateaux. En effet, partout dans le monde où l'on prend le bateau, l'embarquement et le débarquement se font de manière très rapide. Des discussions d'une grande complexité ont eu lieu au sein de la CGN autour de cette problématique et les solutions ne sont pas si évidentes à trouver comme M. Fernet semble l'exprimer. Il incite tous les membres ici présents de rester vigilants, de transmettre gentiment toutes leurs remarques et observations pour que la CGN continue de s'améliorer. A cet effet, la direction marketing reçoit régulièrement des demandes de clients et régulièrement elle essaie d'améliorer les points qui sont portés à la connaissance de la CGN et lorsque le Conseil d'administration ou la direction doit intervenir cela se fait avec le plus de diligence possible.

**M. Patrice Thiot**, élu à Thonon-les-Bains et collaborateur de la Députée du Chablais français, revient sur une question qui avait été posée l'année dernière, concernant la possibilité d'avoir un billet ou un tarif unique avec certains transports français. Il aimerait savoir s'il y a eu une avancée sur le sujet ou est-ce que cela n'est pas possible ?

**M. Denais**, Maire de Thonon et administrateur CGN, répond que, évidemment, cela serait idéal. Il y a déjà de grandes difficultés en France à pouvoir harmoniser un ticket unique entre la SNCF, les TER gérés par les Régions et un réseau de bus à cause de règles extrêmement précises et contraignantes mais compréhensives en matière de finances publiques. Donc de gérer une monétique sur différents systèmes, entre deux pays dont un est en Europe et l'autre pas, amène encore aujourd'hui un certain nombre de blocages de l'administration française. Comme il a pu comprendre que M. Thiot travaille pour une parlementaire, ce qui ne manquera pas de faciliter les choses afin que l'administration fiscale française permette effectivement de mettre le plus rapidement possible une monétique unique ce qui faciliterait évidemment la qualité des traversées lémaniques.

**Mme Monique Roux** a une question très simple à propos de l'abonnement général. En effet, les vélos ne sont pas pris en compte pour les passages sur la CGN. Elle aimerait savoir s'il y a une possibilité d'y remédier ou pas ?

**M. Baehni** rappelle que la CGN fait partie de l'ensemble général des transports publics suisses soumis à CH-Direct, ce qui veut dire que la CGN applique les règles de CH-Direct. Il entend ce que souhaiterait Mme Roux c'est la gratuité des vélos incluse dans l'abonnement général, mais pour le moment ce n'est pas dans l'air du temps.

**M. Marcel Feltz**, à Renens, a bien compris que d'autres BMA suivront ultérieurement. A ce propos il souhaiterait savoir s'il était possible d'aménager le BMA, dédié principalement aux traversées transfrontalières en bateau touristique les week-ends.

**M. Baehni** remercie M. Feltz pour sa question judicieuse. Vu l'intensité des frontaliers, même en fin de semaine, ce bateau va essentiellement être affecté aux lignes transfrontalières, y compris le samedi et le

dimanche. Néanmoins, ce bateau va peut-être faire des débuts de service ou des fins de service, en direction de Morges ou en direction de Lavaux. C'est une des questions que se pose la CGN au niveau du « design », soit de faire un minimum d'aménagement pour le transport touristique. Pour le moment la réponse est oui pour un minimum mais vraiment un minimum. Dans le cahier des charges, ce bateau sera avant tout un bateau de transport public.

**Madame Françoise Tomov**, genevoise, à Territet, a appris que Madame Fabienne Freymond Cantone malheureusement démissionne du Conseil d'administration, toutefois pour de très bonnes raisons. Elle demande si, dans le futur, il est envisagé qu'il y ait au moins une remplaçante, voire plusieurs femmes au sein du Conseil d'administration de la CGN.

**Le Président** répond sur une note sympathique, que cette question est facile pour lui et qu'il n'y est pour rien ! La personne qui nommera la remplaçante de Mme Freymond Cantone est une femme, donc il peut imaginer que la parité fasse partie de sa logique. Il rassure Madame Tomov en soulignant que Madame la Conseillère d'Etat, Nuria Gorrite, l'a entendue sans même lui avoir parlé. Il y aura certainement la présence d'une femme pour renouveler le Conseil d'administration de la CGN mais cela ne fera pas la parité ! Ceci va être plus difficile ! Néanmoins, il ose espérer que dans les années à venir, tel sera le cas. Idéalement, il y aura peut-être une présidente l'année prochaine devant l'assemblée générale.

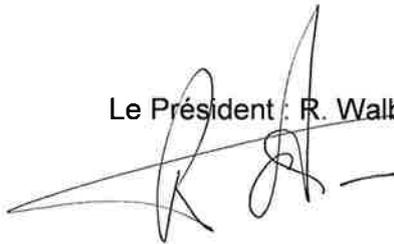
La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal sera approuvé par les signatures du Président, du secrétaire et des scrutateurs, selon proposition du Président acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité. Le procès-verbal pourra être consulté sur le site Internet de la CGN : [www.cgn.ch](http://www.cgn.ch)

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 11h36.

\*\*\*\*\*

Le Président : R. Walbaum



Le secrétaire : L.-A. Baehni



**Les scrutateurs :**

M. Fabrice Nicolet :



M. Christophe Perreaud :

